

Association Sportive Automobile De Basse Normandie



23ème RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE

30 juin et 1^{er} juillet 2018



REGLEMENT PARTICULIER

**Ce règlement particulier complète le règlement standard
des rallyes.**

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès permis FFSA
Ouverture des engagements : Dès permis FFSA
Clôture des engagements : 18 juin 2018
Parution du carnet d'itinéraire : 23 juin 2018
Date et heures de reconnaissances : Le dimanche 24 juin et Le samedi 30 juin 2018 de 9h à 18h

Vérification des documents au marché couvert : 30 juin 2018 de 10 h à 18 h 00
Vérification des voitures au marché couvert : 30 juin 2018 de 10 h 15 à 18 h30
Heure de mise en place du parc de départ au marché couvert : 30 juin 2018 à 18 h 31
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 30 juin 2018 à 17 h 30 salle du marché couvert
Publication des équipages admis au départ ainsi que les ordres et heures de départ : Hall du marché couvert : Samedi 30 juin 2018 à 18h35
Briefing des pilotes : Écrit remis aux Pilotes aux vérifications administratives.
Départ du Parc Fermé au Marché Couvert : Samedi 30 juin 2018 à 19h30
Publication des résultats de la 1^{ère} étape : Samedi 30 juin 2018, 10 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Arrivée : du 1^{er} concurrent, le dimanche 1er juillet 2018 à partir de 14h53,
Les vérifications finales seront effectuées au Garage BAZIN Rte de Paris à 50600 St Hilaire, Taux Horaire : 60€ Ttc
Publication des résultats du rallye : 1er juillet 2018, 10 minutes après l'arrivée du dernier concurrent 16h18
Remise des prix : voir article 10 du règlement particulier

Article 1P Organisation

L'Association Sportive Automobile de Basse Normandie organise le 30 juin et le 1^{ER} juillet 2018, le 23^{ème} Rallye Régional de BASSE NORMANDIE, en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, N° 258 en date du 30/3/2018 et N°25 de la LRSAN

Comité D'Organisation

Atalante Racing Team
Président : Romain BERHAULT
Et les Membres du Club
Secrétariat du Rallye :
ASA de BASSE NORMANDIE
12 Route de Caen
50800 VILLEDIEU LES POELES
Téléphone : 02 33 48 99 71
Email : asabn@orange.fr

Permanence du Rallye : Marché couvert St Hilaire du Harcouët (50) : samedi 30 juin et dimanche 1er juillet 2018.

Organisateur technique :

ATALANTE RACING TEAM : représenté par : Stéphane LETELLIER Lic 36810

1.1 Officiels

Commissaires Sportifs :

Présidente :	QUERU Sylvie	Lic 20583
Membres	GIRARD Roger	Lic 23809
	LEMASLE Dany	Lic 1087

Directeur de Course :

	DESFOUX Philippe	Lic 2780
--	------------------	----------

Directeur de Course Adjoints :

Administratif	CORDEL Annie	Lic 1568
Sur Es	DELIAS Patrice	Lic 18371
	JOSSE Jean-Denis	Lic 34725
	HELYE Francis	Lic 1752
	QUETRON Gérard	Lic 19430

Stagiaire

	BROUTE Willy	Lic 207705
--	--------------	------------

Responsable des Commissaires :

	ROHEE Christophe	Lic 180224
--	------------------	------------

Responsables de la Mise en Place :

ES 3 :	LETELLIER Joël	Lic 166735
ES 1et 2 :	LETELLIER Stéphane	Lic 36810

Médecins

	Docteur MARTINS	Lic 158389
	Docteur ZARB	

Commissaires Techniques :

Responsable	OLLIVIER Claude	Lic 16353
	LEGROS Didier	Lic 180481
	GUILLEUX Patrick	Lic 55340

Chargé des relations avec les concurrents

	Jackie FRANCOISE	Lic 115323
--	------------------	------------

Nombre de postes de Commissaires :
Etape 1 : ES 1 : 6
Etape 2 : ES 2 : 6 ES 3 : 5
Nombre d'extincteurs par poste : 1
Nombre de commissaires pour les 2 étapes : 19
Nombre d'ambulances : 2

1.2p Éligibilité

Le Rallye compte pour :
- La Coupe de France des Rallyes 2018
- Le Challenge de Basse Normandie 2018

1.3 p Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 30 juin 2018, de 10h00 à 18h00 Hall du Marché Couvert de ST HILAIRE DU HARCOUET Rte d'Avranches (50)

Les vérifications techniques auront lieu le 30 juin 2018 de 10h15 à 18 h 30 sur le parking du Marché Couvert de ST HILAIRE DU HARCOUET (50) rte d'Avranches

Article 2P : Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3P : Concurrents et Pilotes

Conforme au règlement standard FFSA

3.1p Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5p Toute personne qui désire participer au 23^{ème} Rallye de BASSE NORMANDIE, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 JUIN 2018 à minuit

3.1.10p Le nombre des engagés est fixé à 85 voitures maximum et 45 voitures minimum.

3.1.11.1p Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 315 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 630 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les engagements reçus par voie électronique seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris en compte qu'à réception du chèque.

Tout concurrent forfait avant le lundi 26 juin 2018 sera intégralement remboursé. Entre cette date et le début des vérifications, il sera retenu 30%. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit(email).

Les cas particuliers seront étudiés par l'Organisateur technique sur demande écrite de l'intéressé (e).

Article 4P : Voitures et Équipements

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 p Assistance : Seulement autorisée sur le Parc Concurrents du marché couvert de St Hilaire du Harcouët.

Article 5P : Identification des voitures et Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative est : Challenge de Basse Normandie 2018 ; Les supplémentaires seront communiquées par un additif au présent règlement particulier, si besoin est.

Article 6 P : Sites et Infrastructures

Conforme au règlement standard FFSA

6 .1p Description

Le 23^{ème} Rallye de BASSE NORMANDIE représente un parcours de :101,18 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,520 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 : 4.1km
- ES 2, ES 4, ES 6 : 6,4 km
- ES 3, ES 5, ES 7 : 5,4 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

Article 7P : Déroulement du Rallye

Conforme au règlement standard FFSA

7.2p Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11p Les signes distinctifs des Commissaires sont

- Commissaire de route : Combinaison Blanche ou orange
- Bénévoles Organisateurs BO : Gilet de sécurité jaune fluo

Article 8P Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9P : Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10P : Prix

La remise des coupes se déroulera le dimanche 1er juillet 2018, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Les coupes seront distribuées après l'entrée en parc fermé, lors du Podium final.

Les prix en chèques seront envoyés aux récipiendaires la semaine 28/2018.

Le palmarès pourra être retiré 30 minutes après l'heure du délai de réclamation au secrétariat administratif du rallye

Classement général	1 ^{er}	350€
	2 ^{ème}	250€
	3 ^{ème}	200€

Classement par classe

1 ^{er}	315€	de 1 à 5 partants
2 ^{ème}	180€	de 6 à 9 partants
3 ^{ème}	125€	de 10 à 14 partants
4 ^{ème}	100€	de 15 à 18 partants

Dans les classes où il y a moins de 5 partants ,50% des prix seront distribués.

Les classes : N2série, R1A, R1B, R2B, R2C, R2J, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les classes N2, R1, R2 et R3 pour les prix.

Chaque commissaire recevra une indemnité.

Tous les renseignements et résultats sur le site de l'Asa de Basse Normandie
www.asacobn.com

